

WWW.

ONE.

ORG/

DATA/

FR



MÉTHODOLOGIE

D'OÙ PROVIENNENT LES DONNÉES?

BASE DE DONNÉES EN LIGNE DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) DE L'OCDE :

www.oecd.org/dac

BASE DE DONNÉES SUR LES ACTIVITES D'AIDE SNPC

POURQUOI ONE A-T-IL DECIDÉ DE NE PAS INCLURE LES ALLÈGEMENTS DE DETTE BILATÉRALE DANS L'ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN TERMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT?

Afin de s'assurer que les flux d'APD renseignés par les pays représentent de véritables augmentations de ressources, ONE n'inclut pas les allègements de dette bilatérale dans l'évaluation des progrès accomplis.

Les allègements de dette sont un outil très précieux qui permet à certains Etats d'investir dans la santé, l'éducation et le renforcement de leur économie des ressources qui seraient autrement allouées au service de la dette.

Toutefois, les règles sur l'inclusion des annulations de dette bilatérale dans l'aide au développement sont définies par les bailleurs de fonds eux-mêmes et surévaluent la valeur de l'allègement de la dette et les coûts encourus par le bailleur. Il est donc difficile de savoir quelles sommes comptabiliser en raison du manque de transparence des bailleurs sur les provisions budgétaires nécessaires pour accorder une annulation de dette.

De plus, en 2010, peu de pays subsahariens ont bénéficié d'une annulation de dette significative. C'est pourquoi les bailleurs du G8 doivent prévoir des provisions budgétaires suffisantes pour atteindre leurs objectifs pour 2010 et les objectifs futurs sans compter sur les chiffres des annulations de dette bilatérale pour augmenter les totaux d'APD.

En l'absence d'informations fournies par les bailleurs sur le coût véritable de l'annulation de la dette bilatérale, ONE exclut les diverses formes d'allègement de dette du calcul des progrès accomplis pour honorer les engagements d'APD afin de rendre plus lisible les montants réels d'APD et l'avancement vers l'objectif pour 2010.

QUELLE MÉTHODE ONE UTILISE-T-IL POUR CALCULER LES OBJECTIFS ET ÉVALUER LES PROGRÈS ACCOMPLIS?

Concernant les engagements passés, ce rapport mesure les progrès accomplis à l'aune de la hausse d'APD entre 2004 et 2010. Les chiffres d'augmentation réels sont comparés aux niveaux d'APD auxquels les bailleurs de fonds du G8 se sont engagés pour cette même période. Certains bailleurs du G8 se sont fixé une date butoir avant 2010. Pour ces pays, ONE émet l'hypothèse que leur niveau d'APD prévu et atteint reste constant jusqu'en 2010.

Lors de la mesure des hausses d'APD, ONE se fonde sur une valeur référence pour 2004 lissant les chiffres d'APD multilatérale de 2004 et 2005. En effet, ce type de contribution est le plus souvent versé « en bloc » et varie considérablement d'une année sur l'autre en raison des cycles de reconstitution des ressources et des programmes budgétaires propres à chaque bailleur. C'est pourquoi ONE considère plus équitable d'avoir recours à cette valeur référence lissée d'APD multilatérale pour comparer l'avancement des bailleurs.

Le G8 et d'autres pays qui ont fixé des objectifs d'aide au développement pour 2015 n'ont pas prévu d'objectifs intermédiaires annuels – à l'exception du Royaume-Uni. Ce rapport propose donc un modèle de progression linéaire correspondant aux avancées annuelles régulières nécessaires pour atteindre l'objectif d'ici 2015.

COMMENT SONT CALCULÉS LES OBJECTIFS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE?

FRANCE	
OBJECTIF 2010	
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DANS LE COMMUNIQUÉ DU G8 SUR L'AFRIQUE	MÉTHODOLOGIE DE CALCUL
<p>« La France a annoncé un calendrier pour atteindre 0,5 % d'APD/RNB en 2007, dont les deux tiers pour l'Afrique – soit plus du double des sommes d'APD octroyées en 2000 – et 0,7 % d'APD/RNB en 2012. »</p>	<p>La France n'a pas atteint son objectif pour 2007. Le nouvel objectif de « 60 % des efforts financiers » est formulé de telle sorte qu'il est quasi impossible de le traduire en un objectif quantifiable et contrôlable pour l'Afrique subsaharienne. Par conséquent, ONE mesure le progrès de la France à l'aune de l'engagement pris par l'UE à Gleneagles, comme c'est le cas pour les autres pays européens.</p> <p>ONE se fonde sur les données publiées de l'OCDE pour le calcul de 0,51 % du RNB de 2010 et pour fixer ainsi l'objectif chiffré d'APD totale pour 2010 de la France. Conformément aux engagements pris par l'Europe, la part de l'aide à destination de l'Afrique subsaharienne doit correspondre à la moitié de la hausse de l'APD totale. Pour mesurer l'augmentation d'APD, une estimation est faite du volume en dollar de l'augmentation entre l'APD/RNB en 2004 et l'objectif d'APD/RNB en 2010. La moitié de ce montant correspond à l'augmentation destinée à l'Afrique subsaharienne ; cette somme est ajoutée au total de l'APD allouée à l'Afrique subsaharienne en 2004, année de référence – y compris l'APD multilatérale moyenne pour 2004 et 2005 – afin de définir l'objectif 2010.</p>
OBJECTIF 2015	
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT	MÉTHODOLOGIE DE CALCUL
<p>L'engagement européen qui fixe l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'APD d'ici 2015 est la référence pour calculer les objectifs globaux.</p> <p>En mai 2005, le Conseil européen a déclaré : « L'UE augmentera son aide financière à destination de l'Afrique subsaharienne et l'effort collectif visera à contribuer au moins à hauteur de 50 % de l'augmentation prévue de l'APD pour ce continent. » ONE applique cet engagement à chacun des pays membres de l'UE à des fins de suivi par pays.</p>	<p>ONE se fonde sur les données publiées de l'OCDE pour le calcul de 0,7 % du RNB en 2015 et pour fixer ainsi l'objectif chiffré d'APD totale d'ici 2015 de la France. Conformément aux engagements pris par l'Europe, la part de l'aide à destination de l'Afrique subsaharienne doit correspondre à la moitié de la hausse de l'APD totale. Pour mesurer l'augmentation d'APD, une estimation est faite du volume en dollar de l'augmentation entre l'APD/RNB en 2004 et l'objectif d'APD/RNB en 2015. La moitié de ce montant correspond à l'augmentation destinée à l'Afrique subsaharienne ; cette somme est ajoutée au total de l'APD allouée à l'Afrique subsaharienne en 2004, année de référence - y compris l'APD multilatérale moyenne pour 2004 et 2005 – afin de définir l'objectif d'ici 2015.</p>